

**Direction des soins infirmiers et de la qualité**

**PROCÉDURE DU SERVICE DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS**

|                                                                                                                                                                                  |                                                                                |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Section : Utilisation des appareils                                                                                                                                              |                                                                                | No                |
| Méthode : Utilisation des bains au commun pour la clientèle porteuse d'une bactérie multirésistante (ERV) sur l'unité de médecine 1 <sup>er</sup> Est et des soins de transition |                                                                                | Page 1 de 3       |
| Préparé par :<br>Annie Marceau, coordonnatrice de la prévention et contrôle des infections                                                                                       | Approuvé par :<br>Directrice des soins infirmiers et de la qualité intérimaire | Date : 2015-04-01 |
|                                                                                                                                                                                  |                                                                                | Révision :        |

**1. Définition**

L'utilisation des bains au commun pour une clientèle porteuse d'ERV doit être effectuée dans le plus grand respect de la clientèle et des recommandations du service de prévention et contrôle des infections.

**2. Buts**

- Prodiguier des soins de qualité et sécuritaires
- Prévenir la transmission d'ERV d'un usager à un autre
- Prévenir la contamination croisée

**3. Matériel requis**

- Équipement de protection individuelle (EPI) selon le type de précautions additionnelles :
  - Blouse jaune à manches longues
  - Gants
- Matériel d'hygiène personnelle :
  - Savon, serviette, etc.
- Couverture de flanelle

**L'utilisation des bains chez les patients porteurs d'ERV doit toujours s'effectuer en fin de programme ou le dernier bain de la journée.**

**PROCÉDÉS**

**Toujours placer l'affiche de précautions additionnelles, préparer le bain et le matériel d'hygiène personnelle avant l'arrivée du patient au bain, couvrir d'un drap propre les étagères et la matériel de la salle de bain.**

Étape 1 : Préparation pour le bain de l'utilisateur

1. Procéder à l'hygiène des mains.
2. Le personnel doit revêtir l'équipement de protection individuelle (EPI).
3. Installer le patient sur la chaise de bain portative et le couvrir d'une couverture de flanelle.
4. Dans la chambre, lorsque le patient est installé et que tout est prêt pour le transport :
  - Retirer l'EPI
  - Procéder à l'hygiène des mains
  - Revêtir un EPI propre
  - Transporter le patient vers le bain au commun
5. À la fin du bain, lorsque le patient est prêt pour le transport :
  - Retirer l'EPI
  - Procéder à l'hygiène des mains
  - Revêtir un EPI propre
  - Transporter le patient, revêtu d'une nouvelle couverture de flanelle, à sa chambre

Étape 2 : Préparation du nettoyage et désinfection du matériel

**Avant de quitter la chambre pour retourner la chaise de bain, le personnel doit :**

- Retirer l'EPI contaminé et procéder à l'hygiène des mains
  - Revêtir un EPI propre et rapporter la chaise au-dessus du bain
6. Procéder à l'étape de nettoyage et de désinfection du bain tel que stipulé dans la procédure de nettoyage et désinfection des bains et civières douches.
  7. Laisser l'affiche de précautions additionnelles en place pour la désinfection de l'environnement par le service d'hygiène et salubrité.

**PRINCIPES**

Appliquer les pratiques de base.

Appliquer les précautions additionnelles et protéger le personnel contre les éclaboussures et les souillures. Respecter l'intégrité de la personne.

Le patient ne doit jamais rester sans surveillance sur la chaise de bain portative.

Appliquer les pratiques de base et les précautions additionnelles.

Appliquer les pratiques de base et les précautions additionnelles.

Éviter la contamination croisée et protéger le personnel contre les éclaboussures et les souillures.

Appliquer les pratiques de base et les précautions additionnelles.

Assurer un nettoyage et une désinfection adéquate pour ce type d'équipement.

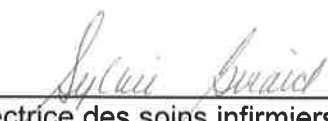
Le type de précautions additionnelles sert à indiquer au personnel du service d'hygiène et salubrité la technique de nettoyage et de désinfection requise.

**Référence**

Guide de prévention des infections CSSSJR 2004, révisé 2013

**Consultation**

Dre Miguelle Sanchez, microbiologiste, présidente du comité PCI

  
\_\_\_\_\_  
Directrice des soins infirmiers et de la qualité intérimaire

  
\_\_\_\_\_  
date